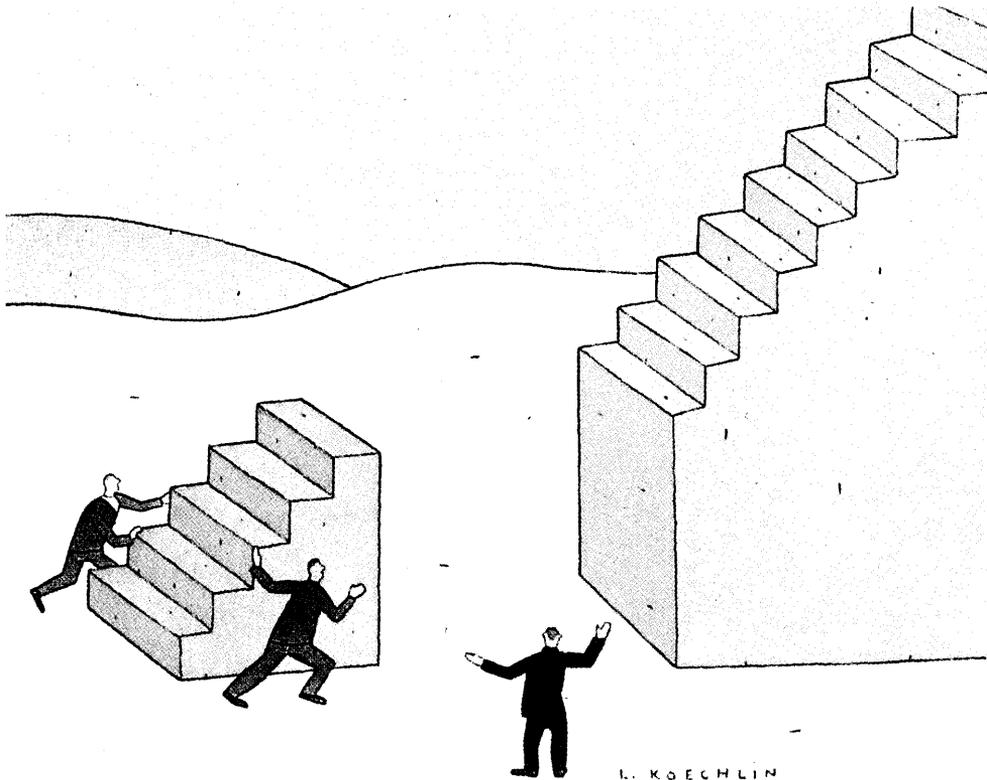


BRUXELLES ET LA WALLONIE DANS L'UNION EUROPÉENNE



L. KOECHLIN

Commission européenne

Bureau en Belgique

rue Archimède 73

1040 Bruxelles

Tél. 02/295 38 44

Manuscrit terminé en janvier 1994

Dessins: Anne Howison - Lionel Koechlin

Photos: Devogheln - D. Lebrun - Y. Smets - P.H. Versele © Photo News

Editeur: Office des publications officielles des Communautés européennes
Luxembourg, 1994

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles • Luxembourg 1994

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

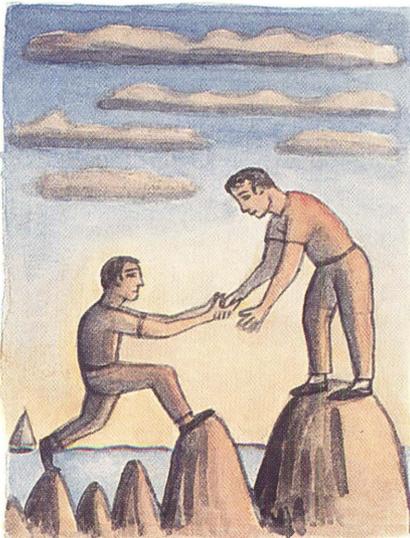
SOMMAIRE

Première partie	2
I. La diversité des régions, un atout précieux pour l'Europe	2
II. La cohésion interne, un objectif majeur de la construction européenne	3
III. Des politiques régionales avant tout au service des citoyens	5
Deuxième partie	8
I. Agriculture	8
II. Transports	9
III. Environnement	9
IV. Politiques régionales	9
V. Fonds social européen	10
VI. Energie	10
VII. Aides d'urgence en faveur des victimes de catastrophes	11
VIII. Actions de la Banque européenne d'investissement (BEI)	11
IX. Programmes communautaires en matière d'éducation et de formation	11
X. Enseignement sur l'intégration européenne dans l'Université	13
XI. Soutien à des actions de coopération culturelle, à la traduction d'œuvres littéraires contemporaines, et à des projets pilotes de conservation du patrimoine architectural européen	13
XII. Communauté européenne du Charbon et de l'Acier: aides à la réadaptation	14
XIII. Programmes européens de Recherche et de Développement (R&D)	14
XIV. Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale	14
Quelques adresses utiles	16

L'Union européenne est aujourd'hui une puissance forte de plus de 340 millions d'habitants appartenant à ses 12 Etats membres. Elle présente une grande diversité héritée de son histoire et de la géographie, et incarnée par ses régions, qui constituent l'un de ses atouts les plus précieux. Cependant, toutes les régions ne possèdent pas le même niveau de développement et la cohésion interne représente l'un des objectifs majeurs de la construction européenne.

I. La diversité des régions, un atout précieux pour l'Europe

Les régions de l'Union européenne présentent de multiples facettes. Il en existe des riches et des pauvres, des grandes et des petites, à caractère industriel ou rural. Rien de comparable entre les problèmes qui se posent à des zones montagneuses, à des régions côtières ou



aux grandes plaines agricoles, aux régions fortement urbanisées, ou en proie à des problèmes de reconversion industrielle.

Ces diversités conduisent à une multitude de cultures et d'expériences, synonyme de richesse pour l'Union européenne. Mais les différences ne sont pas seulement géographiques, sociologiques ou économiques, elles sont aussi institutionnelles. Les régions appartiennent à des Etats aux structures variées: fédéralistes, décentralisées ou unitaires. D'où des différences de pouvoirs et de compétences d'une région à l'autre et un poids différent en Europe. Certaines régions ont en effet des compétences pleines dans des domaines aussi divers que l'enseignement, les transports ou l'agriculture, d'autres restent avant tout des unités administratives.

Les régions ont toujours été impliquées dans la construction européenne. Elles ont bénéficié de cette dimension en termes économiques, sociaux et de développement humain. Si l'Union européenne se fait principalement par les Etats, elle doit également aux relations de tous ordres que les collectivités ont pu nouer entre elles au-delà des frontières et qui ont permis la multiplication de leurs échanges dans tous les domaines. La suppression des frontières intérieures et la création du grand marché unique leur a fourni des opportunités de développement qu'elles ont pu saisir en créant, entre autres, de nombreuses associations transfrontalières. La Belgique se trouve ainsi au centre d'une zone très vaste de flux d'échanges entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Au sein des institutions européennes, le lieu naturel d'expression et de participation des citoyens de ces entités régionales a été jusqu'à présent surtout le Parlement européen. De nombreux parlementaires ont, dans les pays

membres, un autre mandat politique. Cela permet, en sus du processus législatif, aux électeurs d'identifier le travail du député à une action pour sa région. Le Parlement européen a ainsi été l'un des lieux où se sont développées les idées suivant lesquelles la réussite de l'intégration européenne dépend étroitement du développement homogène des régions européennes.

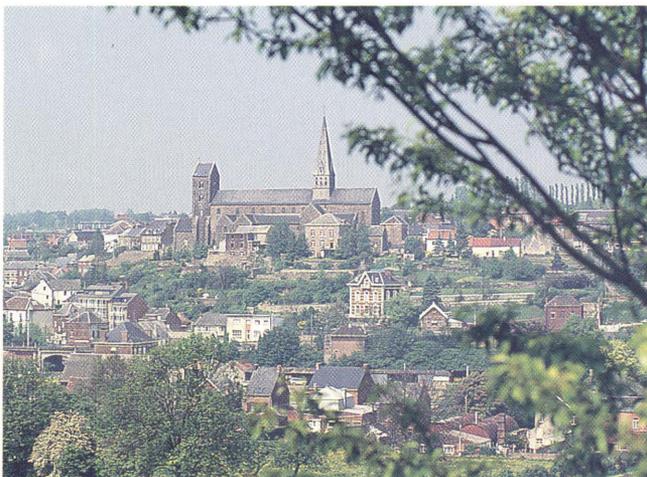
Ces dernières ont largement pris part au débat qui a précédé l'entrée en vigueur du Traité de l'Union européenne. Certaines des idées qu'elles ont exprimées se retrouvent dans celui-ci.

Depuis peu, elles ont directement voix au chapitre dans les affaires de l'Union européenne et ceci par le biais du Comité des régions. Cet organe, mis en place au début de 1994 est en effet, avec ses 189 membres, l'organe représentatif des collectivités territoriales des 12 Etats membres. Il a un rôle consultatif sur les grandes orientations de l'Union européenne et apporte le point de vue des régions sur les grands dossiers de la future Europe.

Mais au-delà de la richesse apportée à l'Europe par la diversité des régions et la participation de plus en plus grande de celles-ci à la construction européenne, l'un des défis qui se posent à elle est de réduire les différences évidentes de niveau de développement.

II . La cohésion interne, un objectif majeur de la construction européenne

Le Traité de l'Union européenne, entré en vigueur le 1er novembre 1993, confirme la priorité donnée à la politique de cohésion économique et sociale. Celle-ci doit atténuer les disparités de développement et permettre aux régions de mieux bénéficier du marché unique, puis, à terme, de la monnaie unique. L'impératif de solidarité se traduit par la mise en oeuvre de politiques régionales ambi-



tieuses, qui ont pour but d'aider les régions les moins prospères à rattraper leur retard, à se reconvertir ou à préserver leur cadre de vie. Si l'on compare le niveau de vie des habitants des régions d'Europe, celui des régions les plus riches de la Communauté, Hambourg et Ile-de-France, est de quatre fois supérieur à celui des régions les plus pauvres, principalement situées dans quatre pays, la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande.

Il apparaît clairement que la persistance de telles disparités risque de peser lourdement sur l'avenir de l'Union. Il semble tout aussi important que le niveau de vie des régions les plus pauvres soit relevé afin que leurs habitants puissent avoir accès aux produits des régions les plus développées.

"La participation des régions à la construction de l'Europe est un facteur essentiel du succès. C'est notre façon de nous rapprocher de l'objectif de l'Union européenne qui tire, en particulier, sa force des traditions économiques, sociales et culturelles des régions et sa cohésion du respect de ces traditions."

Jacques Delors, Conférence devant le Parlement et le Sénat de Bavière, Munich, 1.2.91



Il ne s'agit pas seulement d'un problème de solidarité mais également d'une nécessité économique pour l'ensemble de l'Europe.

C'est pourquoi, une partie de la richesse de certaines régions est redistribuée, au travers du budget de l'Union, aux régions les plus défavorisées.

Cette action est concentrée prioritairement sur trois axes correspondant à trois types bien déterminés de problèmes régionaux:

- *Le développement des régions de la périphérie sud et ouest de l'Union (les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, certaines régions de France) auxquels s'ajoutent les nouveaux Länder allemands.*
- *La restructuration des régions soumises à un phénomène de déclin industriel qui regroupent plus de 16% de la population européenne.*

- *La préservation des zones rurales fragiles ou dépeuplées, soit 5% de la population européenne.*

Les aides fournies au titre du développement régional reposent sur trois principes qui sont garants de la bonne utilisation des fonds:

- *La subsidiarité implique que les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. En conséquence, ce sont les Etats et les régions qui identifient les besoins de développement dont découleront les programmes financés par l'Union européenne.*
- *Le partenariat signifie que tous les acteurs, nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.*
- *L'additionnalité suppose que l'aide de l'Union européenne s'ajoute aux efforts financiers des collectivités mais ne s'y substitue pas, créant par là même l'effet d'entraînement recherché.*

Sur ces bases, l'Union européenne intervient au moyen de deux instruments principaux que sont le fonds de cohésion et les fonds structurels.

Le fonds de cohésion, ciblé essentiellement vers les infrastructures de transport et la protection de l'environnement, doit aider les quatre pays les plus pauvres à se rapprocher de leurs partenaires dans un mouvement de convergence économique.

Ceci constitue une condition indispensable pour participer à l'étape finale de l'Union économique et monétaire et à la création de la monnaie unique.

Sur la période 1993-1999, le budget du fonds de cohésion est de 15,1 milliards ECU (soit environ 604 milliards de FB).

Les fonds structurels, quant à eux, représentent la contribution la plus importante de l'Union à la réduction des disparités régionales. Ils représentent plus de 25% de son budget et se décomposent en trois secteurs distincts, le Fonds social européen (FSE), le Fonds de développement régional (FEDER) et le Fonds d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Environ les deux tiers des fonds structurels sont consacrés aux régions prioritaires qui existent dans tous les Etats membres à l'exception notable du Luxembourg et du Danemark.

Pour la période 1993-1999, le montant budgétaire des fonds structurels sera de 141 milliards ECU (soit environ 5.640 milliards de FB) affectés à des actions aussi diverses que la formation professionnelle, la protection de l'environnement, la diversification des activités en milieu rural, l'amélioration du niveau des équipements en infrastructures ou la modernisation des entreprises et le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois.

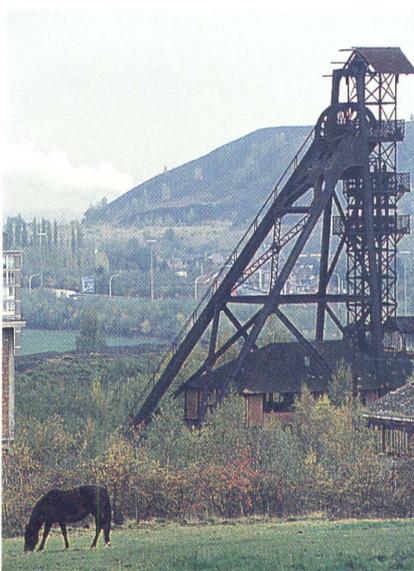
L'effort de solidarité de l'Union vis-à-vis des régions les plus pauvres est ainsi considérable.

Bien que ne représentant que 0,3% en 1993 du Produit national brut de l'ensemble des Etats membres, les fonds structurels ainsi que les autres moyens d'intervention peuvent constituer 3 voire 4% du PNB de certains pays, apportant une contribution non négligeable à leur développement économique et à l'amélioration du niveau de vie de leurs citoyens.

III . Des politiques régionales avant tout au service des citoyens

Si le fait régional est une dimension reconnue de la construction européenne et si l'effort consenti par l'Union pour le développement régional est si important, c'est d'abord parce que l'action communautaire se veut au service des citoyens et de l'amélioration de leur vie quotidienne. Plusieurs programmes européens concernent ainsi les aspects les plus divers des activités des citoyens.

Les futurs acteurs de la vie des régions doivent mieux se connaître et se comprendre. C'est l'objectif du programme ERASMUS, qui offre à





des étudiants d'origines différentes la possibilité de poursuivre leurs études dans les universités d'autres pays européens, profitant ainsi d'acquisition de connaissances et d'idées nouvelles dont ils pourront ultérieurement tirer profit chez eux. Il en est de même de la connaissance des langues de l'Union, grâce au programme LINGUA. Mais la confrontation d'idées et de savoir-faire s'exprime également de façon plus large, grâce aux programmes-cadres de recherche et de développement qui permettent, tel SPRINT, une coopération étroite entre laboratoires, universités et entreprises, et parmi ces dernières, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, sur des projets technologiques d'avenir.

Il importe également que les citoyens se sentent soutenus dans leur désir légitime de vivre et travailler dans leur région d'origine.

C'est ainsi que la création des réseaux transeuropéens, aussi bien dans les domaines physiques tels les infrastructures de transport que dans les domaines immatériels de la transmis-

sion de l'information, facilitera à terme le désenclavement des régions les plus isolées ou ultra-périphériques, et devrait restreindre le phénomène d'exode qu'elles subissent. C'est également dans cette optique qu'une priorité est donnée par le programme LEADER au maintien des agriculteurs dans les zones rurales les plus fragiles telles que les zones montagneuses, compte tenu de leur rôle évident de protecteurs de l'environnement.

L'action en faveur des pôles de reconversion dans les régions soumises à des mutations industrielles (programme KONVER), par la formation, l'implantation d'activités de substitution aux industries déclinantes, par exemple le tourisme, relève également de cette volonté d'aider au maintien des citoyens dans leur région d'origine.

L'aide communautaire vise également à promouvoir l'accès de nouvelles catégories d'acteurs économiques au travail. C'est le cas particulièrement du programme NOW qui vise à ouvrir plus largement le monde du travail aux femmes, dans les régions les moins riches de l'Union.

C'est la participation à ces actions qui permettra aux citoyens de toutes les régions d'Europe, avec leurs spécificités et leurs cultures propres de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de faire avancer l'idée d'une Europe unie et forte de ses diversités.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors, Intervention à la 73ème Foire internationale de Lyon, 6.4.91

Produit intérieur brut dans les régions de la Communauté 1990
(en standards de pouvoir d'achat, moyenne EUR = 100) et taux de chômage (avril 92, en %)

	PIB	Taux de chômage			
Belgique			Sud-Ouest	95	10,0
Vlaams Gewest	106	5,6	Centre-Est	106	9,5
Région Wallonne	85	10,8	Méditerranée	96	12,9
Bruxelles - Brussel	166	10,2	Départements d'Outre-Mer	-	-
Danemark			Irlande		
Données nationales	107	9,6	Données nationales	68	17,6
Allemagne			Italie		
Baden-Württemberg	123	2,9	Nord Ovest	120	8,2
Bayern	119	3,0	Lombardia	135	4,2
Berlin (West)	116	7,5	Nord Est	118	4,6
Brandenburg	-	-	Emilia-Romagna	127	4,5
Bremen	148	7,9	Centro	107	7,5
Hamburg	183	5,4	Lazio	115	10,3
Hessen	135	3,7	Campania	69	21,3
Mecklenburg-Vorpommern	-	-	Abruzzi-Molise	87	12,4
Niedersachsen	101	5,5	Sud	69	16,4
Nordrhein-Westfalen	112	5,7	Sicilia	66	21,8
Rheinland-Pfalz	103	3,7	Sardegna	73	18,7
Saarland	109	6,3	Luxembourg		
Sachsen	-	-	Données nationales	124	1,8
Sachsen-Anhalt	-	-	Pays-Bas		
Schleswig-Holstein	99	4,7	Noord Nederland	102	8,5
Thüringen	-	-	Oost Nederland	85	6,7
Grèce			West Nederland	110	6,3
Ellada	(47)	9,2	Zuid Nederland	95	6,3
Voreia Ellada	46	-	Portugal		
Kentriki Ellada	45	-	Continente	56	4,5
Attiki	50	-	Acores	-	4,0
Nisia Aigaiou, Kriti	45	-	Madeira	-	3,7
Espagne			Royaume Uni		
Noroeste	63	16,6	North	87	11,8
Noreste	88	15,3	Yorkshire & Humberside	92	10,6
Madrid	96	12,5	East Midlands	97	9,4
Centro	62	18,5	East Anglia	102	8,3
Este	86	14,9	South East	121	10,3
Sur	59	25,9	South West	96	9,8
Canarias	76	24,8	West Midlands	92	11,2
France			North West	91	11,5
Ile de France	166	8,0	Wales	84	10,3
Bassin Parisien	102	9,9	Scotland	93	10,8
Nord - Pas-de-Calais	91	12,6	Northern Ireland	74	16,7
Est	105	7,5	- : données non disponibles		
Ouest	94	9,8	Source: Eurostat		

L'Union européenne ne se réduit pas, comme on veut le faire croire trop souvent, à un ensemble d'institutions dotées par les Traités de compétences et de pouvoirs de décision, arrêtant des politiques communes et les appliquant selon des principes peu clairs, au mépris des réalités sur le terrain. C'est avant tout une association libre entre Etats membres et la substance même de ces Etats, leurs populations et leurs régions, en vue d'édifier une union offrant plus de prospérité, plus de liberté, plus de sécurité à l'ensemble de ses citoyens.

Un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'Union européenne est sa solidarité avec les régions qui la composent. Et c'est une solidarité agissante puisqu'elle permet de redistribuer, grâce aux Fonds dits structurels* et à un grand nombre de programmes communautaires, une part considérable des contributions versées par les Etats membres au budget communautaire. L'objectif de la présente publication est de passer succinctement en revue quelques-unes des actions de l'Union européenne dans les régions belges (Wallonie, Bruxelles; pour la Flandre, se reporter à la publication en néerlandais).

* Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), Fonds Social Européen (FSE), Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et désormais également Fonds de Cohésion.

I. Agriculture

Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles

De 1991 à 1993, 25 projets en Région wallonne ont bénéficié d'une intervention du FEOGA pour un total de quelque 3.045.000 ECU (x ± BEF 41). Les secteurs bénéficiaires ont été: céréales (8 projets), fruits et légumes (1 projet), viande (7 projets), produits forestiers (9 projets). Exemple: la construction d'un nouvel abattoir à Aubel, d'une capacité de 350.000 porcs par an, utilisant les techniques les plus modernes, telles l'anesthésie au CO₂, la classification automatique des porcs et un entrepôt frigorifique totalement mécanisé.

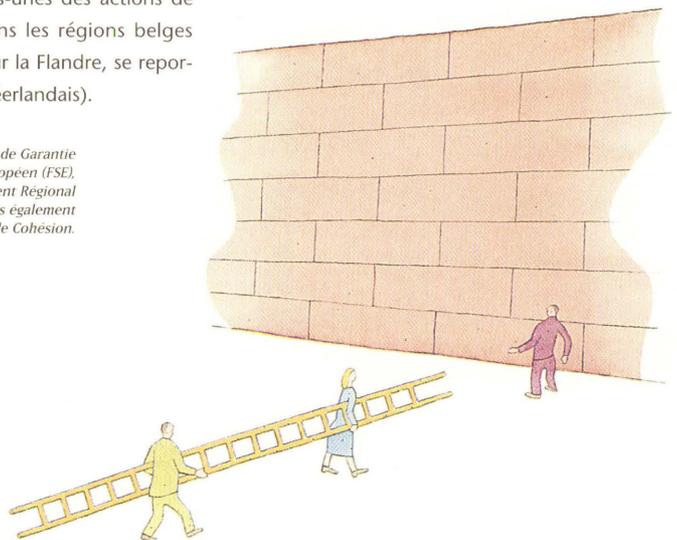
Au titre de l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles, 52.000 ECU ont été alloués à la Belgique entre 1988 et 1992.

A Bruxelles, un projet de construction d'une nouvelle unité de découpe de viande a bénéficié d'une intervention de 89.000 ECU.

Mesures en faveur

des exploitations agricoles individuelles

Chaque année, quelque 530 agriculteurs ont bénéficié d'une aide pour la modernisation de leur exploitation; 200 jeunes agriculteurs ont



obtenu une aide à l'installation, et 8000 une aide compensatrice pour leur maintien en zone agricole naturellement difficile.

Intervention d'ensemble

Entre 1989 et 1993, les trois fonds structurels (FEOGA, FEDER et FSE) sont intervenus pour un total de plus de 19 millions ECU.

Les réalisations majeures, qui concernent près de 174.000 personnes, touchent les secteurs suivants:

- *Produits animaux: mise en place d'une véritable filière.*
- *Potential forestier: mise en place d'une filière industrielle.*
- *P.M.E.: renforcement de la commercialisation, soutien aux infrastructures d'accueil, aux investissements, à la gestion.*
- *Tourisme: développement pour accroître les capacités d'hébergement; aménagement d'infrastructures de loisirs.*

II. Transports

En 1993, le terminal de Bressoux a bénéficié d'une intervention de 151.000 ECU, dans le cadre du programme PACT (Pilot Action for Combined Transport), destiné à améliorer le fonctionnement du réseau de transport combiné, plus respectueux de l'environnement et du bien collectif que le transport routier. Il s'agissait d'augmenter la capacité de transbordement et d'améliorer la qualité du service offert.

Les actions ont porté sur:

- *la remise en état d'engins et de l'aire de manutention;*
- *l'informatisation de l'équipement, la commercialisation et la formation du personnel;*
- *le parc de wagons.*

III. Environnement

Dans le cadre du programme ACE (Actions Communautaires pour l'Environnement), 100.000 ECU pour l'achat et la préservation du marais de Grand-Rieu à Hautrage. Située au coeur de la zone fortement industrialisée du Borinage, cette zone humide abrite plusieurs espèces d'oiseaux menacées et constitue un site important de séjour pour les espèces migratoires. Elle sert de collecteur pour le pompage d'eau potable, mais l'eau polluée s'infiltré dans la nappe phréatique; en outre, sa surface s'est trouvée réduite par les agriculteurs qui ont remplacé les roseaux par des cultures de maïs.

IV. Politiques régionales

Dans le cadre des Fonds structurels, 18 programmes totalisant près de 240.646.000 ECU et concernant une population de 1.350.000 personnes ont été lancés entre 1989 et 1993.

Ci-dessous, quelques-unes des actions entreprises:

- *Dans les bassins industriels en déclin du Hainaut, de Liège et d'Aubange, une action AIDE (Action-Investissement-Développement-Emploi) a été menée avec succès en faveur de PME qui ont reçu des primes en capital pour créer des emplois. L'aide aux entreprises passe aussi par l'activité des Centres européens d'Entreprise et d'Innovation, telle que la SOCRAN à Liège qui met par exemple des adjoints de direction à la disposition des petits entrepreneurs, tandis qu'une Cellule d'Interface assure la liaison entre la SOCRAN, l'Université, les centres de recherche et les entreprises.*
- *A La Louvière, une unité logistique d'expédition et de gestion de stocks est installée dans une zone artisanale et de services liés aux transports, le "Garocentre". Les plates-formes aéroportuaires de Charleroi-Gosselies et de Liège*

ainsi que les zones avoisinantes sont réaménagées pour offrir des services variés. Divers sites industriels ont été réhabilités pour accueillir des PME, comme à Montignies, Morlanwelz ou Seraing; à Blegny-Trembleur, l'ancien site charbonnier a été aménagé en complexe d'archéologie industrielle. A Aubange, le réaménagement de l'ancien site sidérurgique MMRA s'inscrit dans le cadre du Pôle européen de Développement, auquel cette région participe avec ses voisins de France et du Grand-Duché de Luxembourg.

- Dans la zone rurale de Bastogne, Marche et Dinant, la construction d'un bâtiment-relais facilitera le développement des entreprises de transformation du bois, tandis qu'un soutien est apporté aux PME qui optent pour des productions d'avenir dans des domaines comme l'agro-alimentaire ou l'informatique. Une zone industrielle est créée à Bastogne, un parc industriel est aménagé à Rochefort, le site naturel des Hazalles à Durbuy est mis en valeur par l'aménagement de services.

V. Fonds Social Européen

Le Fonds Social Européen a aidé la Wallonie et Bruxelles à différents niveaux.

Pour aider les jeunes à s'insérer dans le monde du travail et pour aussi aider les chômeurs de longue durée à se former, la Commission européenne leur a octroyé, en 1993, plus de 43.000.000 ECU. Cette somme a été gérée par les services de l'emploi de la Région wallonne (FOREM), de la Région bruxelloise (ORBEM) et par la Communauté française.

Ainsi, le Fonds Social Européen a rendu possible l'organisation de formations à destination d'adultes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée et de jeunes chômeurs de moins de 25 ans.



Ces catégories représentent les chômeurs les plus nombreux et se caractérisent par un niveau de formation faible, un manque d'expérience professionnelle et des problèmes d'ordre psychologique et social. Plus de 35.000 chômeurs ont pu suivre une telle formation en 1993.

VI. Energie

A partir de 1990, au titre du programme THERMIE (Technologies Européennes pour la Maîtrise de l'Energie), quatre projets ont été financés dans la région de Liège pour un montant total de près de 4.500.000 ECU (gestion de l'énergie dans une industrie laitière; génération de vapeur et d'eau chaude par refroidissement d'acide sulfurique durant sa production; combustion de déchets d'une mine de charbon pour produire de l'énergie; broyage du ciment à l'aide d'un cylindre de compression (roller press) de grande taille); un projet a été financé à Bruxelles pour un montant de près de 442.000 ECU (énergie solaire passive dans un immeuble à bureaux innovant).

VII. Aides d'urgence en faveur des victimes de catastrophes

Durant les grandes tempêtes de l'hiver 1989-1990, la Commission a, en deux occasions, soulagé la souffrance et la détresse de plus de 250 familles belges en Flandre et en Wallonie (500.000 ECU ont été distribués par l'intermédiaire de la Croix-Rouge belge et sous forme de chèques).

VIII. Actions de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI a pour mission de faciliter, par l'octroi de prêts et de garanties, le financement de projets visant à mettre en valeur des régions moins développées, à moderniser ou à convertir des entreprises, à créer des activités nouvelles, ou le financement de projets d'intérêt commun pour plusieurs Etats membres, qui ne peuvent être entièrement couverts par ceux-ci. Dans ce cadre, elle a financé en Wallonie les travaux du TGV de Bruxelles vers Lille et le Tunnel sous la Manche à concurrence de 248 millions ECU, et l'implantation dans la région de Bruxelles des installations et systèmes de gestion du trafic aérien européen d'EUROCONTROL (93,5 millions ECU) et CANAC (36,4 millions ECU).

IX. Programmes communautaires en matière d'éducation et de formation

Il n'existe pas moins de 8 programmes, qui sont brièvement passés en revue ci-après.

1. Dans le cadre du programme **COMETT**, visant à renforcer la coopération entre universités et industries en matière de formation dans le domaine de la technologie, 2 Associations Université Entreprise pour la Formation (AUEF) ont été créées pour la Wallonie (l'une à l'Université de Liège, et l'autre, Wallonie Bruxelles, couvrant à la fois la Région wallonne et Bruxelles). En 1992, 89 étudiants ont été

placés en stage; 6 cours de brève durée ont été organisés. Depuis 1990 existe également un projet de formation conjoint, assuré par le département de formation de Cockerill-Sambre à Seraing, qui vise à développer la formation autonome dans les sociétés en utilisant des outils interactifs multi-médias. Financement communautaire: 399.000 ECU.

A Bruxelles, il y a 4 Associations Université Entreprise pour la Formation, dont 3 fondées en 1990. En 1992, les actions ont comporté 13 placements en stage, l'échange de 2 membres du personnel et 3 projets de formation conjointe, correspondant à un financement total de 1.197.000 ECU.

2. **ERASMUS**, lancé en 1987, a créé dans l'Union un réseau de plus de 1900 programmes d'échanges universitaires couvrant près de 1200 institutions et permettant la mobilité de quelque 40.000 étudiants par an durant 7 mois en moyenne. Les institutions de la Région participent à 245 programmes de mobilité (35% de l'activité totale en Belgique), essentiellement dans les secteurs du management et des sciences sociales, et entre le Royaume-Uni et la France.

Par ailleurs, l'Université de Liège et l'Université Catholique de Louvain participent toutes deux à un système européen de transfert d'unités de cours capitalisables en chimie et en management, et ont prévu en 1992/93 25 étudiants "sortants" et 34 "entrants".

Dans la Région bruxelloise, les 26 institutions participantes représentent un peu plus de 21% du total des participations belges au programme. L'Université Libre de Bruxelles et la Vrije Universiteit te Brussel sont de loin les plus actives, et représentent près de la moitié des étudiants mobiles. L'Université Libre de Bruxelles participe également au système européen de transfert d'unités de cours capitali-

sables en médecine et compte le plus grand nombre d'étudiants dans le cadre de ce programme (42 étudiants "sortants" et 52 "entrants" en 1992/93).

3. EUROTECNET, créé en 1990 pour promouvoir l'innovation en matière de formation au changement technologique et aux technologies de pointe, a financé 7 projets en Région wallonne, particulièrement en matière d'autoformation, de techniques multimédias pour programmeurs, de formation de formateurs et concernant les jeunes chômeurs.

Neuf des vingt-quatre projets belges sont situés en Région bruxelloise. Leurs groupes-cibles sont les formateurs, la population active et les groupes défavorisés; les secteurs spécifiques couverts incluent le secteur bancaire, le génie civil et la construction.

4. FORCE, programme d'action pour le développement de la formation professionnelle continue, vise à la convergence des structures nationales de qualification. Quatre projets ont été financés pour un montant de 305.000 ECU. Une large majorité des projets FORCE retenus émanent d'organisations établies en Région bruxelloise, et représentent un financement total de près de 1.574.000 ECU. Parmi ceux-ci, relevons un projet de stratégie de formation

pour femmes travaillant dans les industries de service et une étude sur la qualité et l'hygiène dans le secteur de la restauration.

5. PETRA associe à son réseau européen de partenariats de formation des placements de formation et des initiatives pour jeunes. Il a financé 9 projets de Réseau européen de Partenariat de Formation à concurrence de 188.000 ECU et 4 projets d'Initiatives Jeunes à concurrence de 21.000 ECU.

En Région bruxelloise, 13 projets de Réseau européen de Partenariat de Formation ont drainé 215.000 ECU, et 3 projets d'Initiatives Jeunes ont obtenu quelque 15.000 ECU.

6. TEMPUS, créé pour contribuer au développement des établissements d'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale, en encourageant la mobilité des professeurs et des étudiants, et la mise au point de programmes conjoints, a financé 56 projets en Région wallonne sur un total de 170 pour la Belgique. 12 universités, 3 entreprises et 5 autres organisations y participent.

A Bruxelles, 9 universités, 11 entreprises et 11 autres organisations ont été impliquées en 1992 dans 77 projets, et dans 18 d'entre eux en tant que coordinateurs. L'Université Libre de Bruxelles et la Vrije Universiteit Brussel représentent à elles deux 50% de ces activités dans la Région.

7. Youth for Europe a mis en place une infrastructure européenne d'échanges de jeunes associant 14 agences nationales et organisant quelque 30.000 échanges par an, d'une durée moyenne de 1 à 3 semaines. 25 projets impliquant 700 jeunes participants ont obtenu un financement communautaire de 77.000 ECU. L'un de ces projets comporte l'échange de jeunes artistes amateurs de Naples et de Liège





pour travailler ensemble dans des domaines comme la peinture sur soie et la bijouterie, et échanger idées et pratiques de travail.

A Bruxelles, 12 projets ont concerné 400 participants, et obtenu un budget total de plus de 60.000 ECU.

8. LINGUA vise à encourager l'apprentissage de langues communautaires. Aucun projet n'est à signaler pour la période envisagée.

X. Enseignement sur l'intégration européenne dans l'Université

De 1990 à 1992, l'Action Jean Monnet a permis de subventionner 15 actions dans des établissements universitaires à Arlon (3), Liège (3), Louvain-la-Neuve (6), Mons (1) et Namur (2) pour un montant de 194.000 ECU, et 8 actions dans 3 universités à Bruxelles (Erasmus Hogeschool, Université Libre de Bruxelles, Vrije Universiteit te Brussel) à concurrence de 54.000 ECU.

XI. Soutien à des actions de coopération culturelle, à la traduction d'œuvres littéraires contemporaines, et à des projets pilotes de conservation du patrimoine architectural européen

1. Coopération culturelle

Disposant d'un budget global de 3.900.000 ECU, le programme **KALEIDOSCOPE** vise à soutenir des manifestations culturelles, des formes de coopération transnationale entre organismes culturels, et à encourager la création artistique et culturelle.

Au titre des manifestations culturelles, 6 projets ont été retenus; au titre de l'encouragement à la création artistique, 3 projets ont été financés, et 2 dans le cadre de la coopération culturelle sous forme de réseaux. Mentionnons en outre le soutien accordé à l'exposition **Europalia**, au titre d'action emblématique et récurrente.

2. Traduction d'oeuvres littéraires contemporaines

Dans le cadre d'un budget global de 220.000 ECU pour l'ensemble de l'Union, 4 traductions belges ont bénéficié d'un soutien financier.

3. Conservation du patrimoine architectural européen

Sur les 58 projets-pilotes sélectionnés pour un montant global de 3.165.000 ECU pour l'ensemble de l'Union européenne, 2 projets ont été retenus pour la Wallonie (parc du château de Beloeil à Beloeil, Jardin des Fleurons à Enghien), et 1 pour Bruxelles (Jardins de l'abbaye de la Cambre).

XII. Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA): aides à la réadaptation

Pour l'ensemble des régions belges, près de 20 millions ECU ont été attribués de 1989 à 1992 à 6.631 bénéficiaires au titre des aides traditionnelles. Pour 1990 et 1991, 1.875.000 ECU ont été distribués entre 657 bénéficiaires de la région de Liège; de 1989 à 1992, 633.000 ECU ont été alloués à 285 bénéficiaires de la région du Hainaut.

Par ailleurs, les prêts aux logements sociaux CECA, accordés à des taux d'intérêt fort réduits depuis 1954, se montent pour l'ensemble de la Belgique à plus de 20 millions ECU pour 9.579 logements.

Au titre du volet social de ces aides, l'ensemble des régions belges a bénéficié en 1990 d'une intervention de 44.000 ECU touchant 279 bénéficiaires.

XIII. Programmes européens de Recherche et de Développement (R&D)

L'avantage essentiel de ces programmes réside dans le fait que chacun des partenaires a accès à la totalité des résultats des projets auxquels il est associé, quelle que soit sa contribution financière et quel que soit le financement européen dont il bénéficie.

Autre avantage: la création et le développement d'une union européenne de la recherche (sous forme de réseaux par exemple).

XIV. Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale

Dans le cadre de cette politique, la Commission européenne a créé à travers l'Union un vaste réseau de 211 Euro-Info-Centres (EIC),

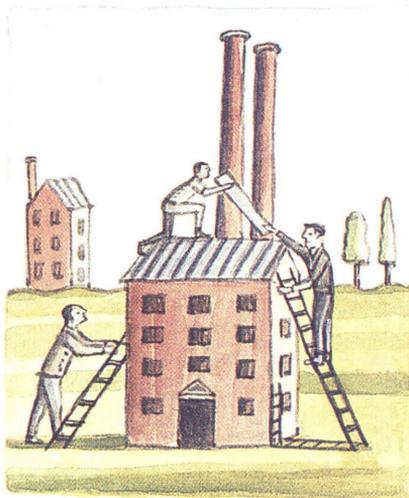
Participations et contributions européennes aux contrats de recherche de 1987 à 1992, ventilées par province.

Région	Participation				Contribution communautaire [87-92]
Brabant + Bxl	40	435	161	56	113.301.000 ECU
	total 692				
Hainaut	7	13	6	6	2.628.000 ECU
	total 32				
Liège	6	77	10	17	13.645.000 ECU
	total 110				
Luxembourg		2		1	268.000 ECU
	total 3				
Namur	1	38	8	2	5.648.000 ECU
	total 49				

grandes industries universités recherche petites et moyennes entreprises

plus de 15 centres de correspondance dans les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et les pays d'Europe centrale et orientale; un certain nombre d'EIC est prévu sur le pourtour de la Méditerranée.

Ce réseau fournit aux entreprises européennes, et particulièrement aux PME, des informations sûres et actualisées en permanence sur tous les aspects des politiques, réglementations et programmes communautaires pouvant les intéresser, afin qu'elles puissent profiter au mieux des occasions offertes par le marché unique européen. Il existe 6 de ces Centres en Région wallonne (Arlon, Charleroi, Eupen, Liège, Mons, Namur) et 3 à Bruxelles.



Quelques exemples d'interventions:

- *EIC de Liège: l'EIC de Turin a diffusé une demande de coopération d'une entreprise italienne à la recherche d'un partenaire européen dans le cadre du programme de recherche BRITE-EURAM. Le sujet de recherche correspondait avec des travaux d'un centre de recherche dans le domaine des composites de la Région de Liège. L'EIC de Liège travaille régulièrement avec ce centre. Le profil de coopération a été envoyé au centre de recherche. Après quelques contacts avec l'entreprise italienne, un contrat de recherche a été signé.*

- *EIC de Charleroi: une entreprise (PME de 35 personnes) de la région de Charleroi, spécialisée dans la conception et la production de systèmes d'épuration d'eau de piscine, a été informée qu'un appel d'offre était émis par une collectivité espagnole pour l'équipement d'un complexe sportif. Cette PME a soumissionné en collaboration avec une entreprise locale et a remporté le marché. Jusque-là absente du marché ibérique, ce fut pour elle l'occasion de s'intéresser à ce marché.*

Nous avons réalisé pour cette entreprise une étude d'incidence et d'opportunité dont les conclusions étaient optimistes. Actuellement,

cette société a créé une filiale en Espagne, en collaboration avec son premier contact espagnol. Elle emploie maintenant 20 personnes et, grâce à son agressivité commerciale, est actuellement n°2 sur ce marché et ne désespère pas de prendre la première place.

- *EIC de Mons: Le créateur d'une boîte thermostatique pour le transport rapide de pizzas et de tartes intéressant d'emblée 2 sociétés industrielles belges et 5 italiennes, s'est adressé à l'EIC de Mons pour l'aider à faire connaître son produit en Europe et trouver non seulement des clients directs mais également des intermédiaires pour monter un réseau de distribution.*

Le personnel de l'EIC a établi un profil de coopération complet avec la société de l'inventeur, et envoyé un avis via le système de poste électronique du réseau; il a également mobilisé le Bureau de Rapprochement des Entreprises, et publié l'avis dans une brochure destinée à des sociétés du Hainaut. 25 sociétés italiennes, mais aussi grecques, britanniques et françaises ont manifesté leur intérêt; dans l'intervalle, le produit a remporté la médaille d'or au dernier Salon des Inventeurs à Bruxelles et a commencé à être commercialisé avec l'appui des EIC.

- *Dans le cadre des actions en matière de tourisme et d'économie sociale, 50.000 ECU ont été alloués en 1992-93 à 3 régions (Wallonie, Flandre, Rhénanie-Westphalie du Nord) pour une initiative visant les jeunes, destinée à accroître la conscience écologique à travers un certain nombre de thèmes et d'actions concrètes d'amélioration de sites destinés au camping et aux caravanes.*

Il reste à espérer que ce bref aperçu de l'action de l'Union dans votre région vous permettra de mieux comprendre son rôle en général, et la part active qu'elle prend au développement régional. Dans ce contexte, le Parlement européen joue un rôle important, en tant que deuxième branche de l'autorité budgétaire: c'est en effet lui qui, en approuvant, amendant ou même en rejetant le budget global de l'Union, joue un rôle substantiel dans l'identification des priorités, leur dotation budgétaire, et donc leur incidence sur le développement régional. En participant aux élections du Parlement européen en juin 1994, vous ne vous bornerez pas à élire vos nouveaux représentants européens; vous exprimerez également votre soutien à une institution qui se veut proche des préoccupations du citoyen et de sa région.

Quelques adresses utiles...

Commission européenne

Bureau en Belgique

rue Archimède 73

1040 Bruxelles

Téléphone: 02/295 38 44

Téléfax: 02/295 01 66

Parlement européen

Bureau d'information pour la Belgique

Bâtiment Eastman

rue Belliard 97-113

1047 Bruxelles

Téléphone: 02/284 26 99

Téléfax: 02/230 75 55

EUROPHONE

vous donne gratuitement

des informations sur l'Europe.

Cabinet du Ministre R. Urbain

rue des Quatre-Bras, 2

6ème étage

1000 Bruxelles

Téléphone: 078/15 19 92

EURinfo est le bulletin d'information édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne. EURinfo paraît dix fois par an et s'efforce d'établir une synthèse des événements liés à l'intégration européenne. Vous trouverez à chaque parution de notre mensuel un certain nombre de renseignements pouvant constituer pour vous et vos proches une information de base non négligeable.

Pour recevoir gratuitement et régulièrement EURinfo, veuillez remplir le questionnaire ci-dessous, le photocopier et nous le renvoyer dans les meilleurs délais.

Abonnement à EURinfo

Adresse: rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles

Pensez-vous utiliser EURinfo:

- pour votre propre information?
- pour votre activité professionnelle?

Veillez indiquer le domaine principal de votre activité (une seule réponse):

- agriculture profession libérale
- industrie/commerce média
- politique étudiant
- administration publique enseignant
- autre

**Voulez-vous recevoir EURinfo en votre fonction de responsable d'une bibliothèque?
(seulement répondre si c'est le cas)**

- oui

Combien de personnes liront votre exemplaire d'EURinfo?

- 1 personne 3 à 5 personnes
- 2 personnes 6 ou plus

Année de naissance: 19

Sexe: féminin masculin

Nom.....

Adresse.....

.....

Code postalLocalité



L'Union européenne est composée de nombreuses régions. Certaines sont rurales, d'autres industrielles. Certaines comptent peu d'habitants, d'autres connaissent d'importantes densités de population.

Pour tenir compte de la diversité et des spécificités des Régions, le Traité de l'Union Européenne a instauré un Comité des Régions, chargé d'émettre son avis dans des matières qui relèvent de leurs compétences. La Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne y ont leurs représentants.

Mais que fait l'Europe pour les Régions wallonne et bruxelloise? Beaucoup. Pour preuve, le Hainaut a été reconnu comme région en retard de développement et recevra, à ce titre, 30 milliards FB pour la période 1994-1999. Mais les actions de l'Union européenne en faveur de la Wallonie et Bruxelles ne se limitent pas à des actions dans le domaine économique. La culture, l'éducation, le social sont aussi visés. La présente brochure vous en présente un bref aperçu.